

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

La loi protège les femmes. Elle doit être appliquée.



ÉGALITÉ SALARIALE

À travail égal, salaire égal (c'est la loi)



ZÉRO DISCRIMINATION

Sexe, grossesse, situation familiale interdit par la loi



PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Aucune sanction, aucun licenciement lié à la grossesse.



STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'employeur a l'obligation de prévenir et d'agir.

**Tes droits existent.
Fais-les respecter.**

cgtdalkia.centre.est@gmail.com

Contact : 06 23 10 06 65

**CGT Centre-Est – Défendre
les droits, faire respecter la loi**

Code du travail : L3221-2, L1132-1, L1142-1, L1153-1

Je me syndique ! Ensemble, on est plus forts !

la
cggt

CENTRE-EST

Adhérer à La CGT



**Journée internationale de lutte pour les
droits des femmes**

Manifestation à Lyon

Dimanche 8 mars

Départ à 14h30

Place Jean Macé



Contactez La CGT



8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes !



La CGT appelle à une journée de lutte et de grève féministe pour revendiquer et gagner l'égalité réelle.

1878-> Premier congrès féministe international

1946-> Droit de vote et d'éligibilité des femmes dans les mêmes conditions que les hommes

1965-> Droit des femmes à avoir un emploi et un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari

1972-> La loi introduit le principe « une rémunération égale pour un travail de valeur égale »

1975-> La loi Veil autorise l'IVG

1983-> La loi Roudy impose des obligations en terme d'égalité professionnelle

2026-> Dans toutes les entreprises de la Métallurgie, les femmes continuent à subir des freins à l'embauche, à subir davantage de précarité dans l'emploi. Elles sont majoritairement cantonnées à des emplois en bas de classification, avec des rémunérations très inférieures aux hommes et subissent une invisibilisation de la pénibilité de leur travail, voire des violences sexistes et sexuelles.

LA CGT REVENDIQUE L'ÉGALITÉ SALARIALE AUJOURD'HUI ET PAS DANS UN SIÈCLE !

Cela passe par :

- La mise en place d'une véritable transparence des rémunérations
- L'application du principe de rémunération égale pour un travail de valeur égale
- La réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire
- Promouvoir la mixité des emplois et revaloriser les métiers à prédominance féminine
- Un système de classifications dans la branche prenant en compte tous les savoirs et savoir-faire
- Des mesures réelles en faveur de l'articulation du travail avec les responsabilités familiales
- L'application des obligations légales en matière de prévention genrée des risques professionnels
- Des formations obligatoires contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- L'abrogation totale de la réforme Macron des retraites

Violentomètre CGT

VIOLENTOMÈTRE	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN				ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE				HARCÈLEMENT SEXUEL				AGRESSIONS SEXUELLES		VIOLS						
	Remarques et critiques acceptées	Promotions pour les femmes comme pour les hommes	Travail en confiance et autonomie	Reconnaissance du travail	Refus de relations extraprofessionnelles acceptées	Commentaires sur votre apparence	Parole coupée systématiquement	Blague sur les « promotions canapé »	Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	Blagues sexistes et sur les blondes	Évocation de sexualité sans accord	Mécontentement après votre refus d'être accompagnée	Recherche systématique d'être seul avec vous	Images à caractère pornographique visibles	Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	SMS ou mails sexuels sans accord	Demande insistante d'un acte sexuel	Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	Baiser forcé par surprise	Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL.

AGISSONS !



Toutes et Tous ensemble en grève, en manifestation pour gagner l'égalité professionnelle et dans la vie.